

Séance du mercredi 21 mars 2018

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le neuf mars deux mil dix-huit.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

**Présents** : Mesdames KERMARREC Nathalie, COMBEAU Karine, GAUCHER Liane, COUILLEAUD-TROCHUT Emilie, Messieurs BARUSSEAU Fabrice, Jean-Marie BEGEY, ANDRÉ Laurent, VION Francis BONNEAU Bruno, et TAUNAY Miguel.

**Absente** : Madame Jeannine GROMADA (pouvoir à Fabrice BARUSSEAU).

Le secrétaire de la séance a été Madame Karine COMBEAU.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2018**
- 2- **Présentation du devis de matériel de désherbage**
- 3- **Procédure de nettoyage d'office de terrains en zone d'habitation**
- 4- **Incorporation de biens présumés vacants sans maître dans le domaine communal**
- 5- **Information sur les travaux en cours**
- 6- **Convention avec le département pour les travaux « Chez Bruneaud » - RD 731**
- 7- **Convention avec le chantier d'insertion « Le SAS » pour les travaux au four de Chez Lunaud**
- 8- **Avenant à la convention ACTES pour la télétransmission des documents budgétaires**
- 9- **Questions diverses**

=====

### 1) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2018**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 24 janvier 2018 n'ayant donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents et celui représenté.

### 2) **Présentation du devis de matériel de désherbage**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de faire l'acquisition d'un appareil doté d'une technologie dite à chaleur pulsée.

Ce matériel sera acheté par l'intermédiaire du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure pour une valeur d'environ 2000 € TTC.

### **3) Procédure de nettoyage d'office de terrains en zone d'habitation**

Vu l'arrêté municipal n°2018/3 du 07 février 2018, prescrivant les travaux d'office pour la remise en état de deux terrains en zone d'habitation,

Vu l'intervention de l'entreprise PAPIN Cédric Elagage pour effectuer le débroussaillage et le broyage des parcelles concernées au Pouzac (AC 470) et à Chautabry (AC281).

Vu la facture présentée par l'entreprise pour un montant de 2 400 € TTC.

Considérant qu'il convient de mettre en paiement cette facture et demander le remboursement aux héritiers BRISSONNEAU,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et celui représenté autorise Monsieur le Maire à :

- ordonner le paiement de la somme de 2 400 € à l'entreprise PAPIN Cédric Elagage (compte 61521)
- émettre un titre à l'encontre des propriétaires via Maître Patrick REYNAUD, notaire à Burie) pour le même montant (compte 7788).

### **4) Incorporation de biens présumés vacants sans maître dans le domaine communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté 632-DRCTE-B2 en date du 27 mars 2017, le Préfet a établi la liste ci-dessous des biens présumés vacants sans maître sur le territoire de la commune pour une surface totale de 2 ha 93 a 58 ca.

Toutes les mesures de publicités ayant été satisfaites et aucun propriétaire ne s'étant fait connaître, la commune peut incorporer les 40 parcelles dans le domaine communal.

| Section cadastrale | N° de plan                                                                          |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| AH                 | 360                                                                                 |
| AI                 | 35                                                                                  |
| AK                 | 10, 14, 16, 67, 87, 497, 498, 505, 534                                              |
| AL                 | 7, 18, 27, 100, 217, 361, 374, 507, 581, 584                                        |
| AM                 | 7, 15, 18, 46, 183, 200, 213, 273, 312, 447, 547, 553, 556, 569, 571, 578, 580, 672 |
| ZA                 | 93                                                                                  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et de celui représenté,

- approuve l'incorporation des biens présumés vacants sans maître
- autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

### **5) Information sur les travaux en cours**

\* *Sols de l'Eglise*

- L'architecte, Madame Juliette LAUFFET, doit venir faire des relevés vendredi matin afin de compléter le dossier de consultation des entreprises.
- Le rapport des fouilles archéologiques est à la disposition à la mairie.

*\* Sentier d'interprétation*

- Il reste quelques mobiliers à fixer mais le chantier prend un peu de retard à cause de l'hiver particulièrement pluvieux et de l'arrêt maladie de l'agent communal suite à son accident du travail.

*\* Cheminement le long de l'Eglise*

- est en cours d'implantation.

**6) Convention avec le département pour les travaux « Chez Bruneaud » - RD 731**

Monsieur le Maire indique que les travaux devraient être réalisés pour la fin du mois en fonction des conditions météorologiques puis, il donne lecture du projet de convention rédigé par la Direction des Infrastructures du Département relative à l'aménagement de la traversée de Chez Bruneaud.

Cette convention décrit les travaux qui seront effectués, attribue la maîtrise des travaux au département et à la Direction des Infrastructures, régie les dispositions relatives à la participation financière de la commune et précise les modalités d'entretien des équipements.

Le coût restant à la charge de la commune s'élève à 2 187,50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents et celui représenté, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire, demande à verser la participation de la commune en 2 annuités. Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

**7) Convention avec le chantier d'insertion « Le SAS » pour les travaux au four de Chez Lunaud**

Dans le cadre de la restauration du four à pain de Chez Lunaud et du mur mitoyen par le chantier d'insertion de l'association « Le SAS », il est proposé une convention de partenariat qui encadre les conditions d'intervention :

- la durée des travaux ;
- le déroulement des travaux ;
- les conditions d'accueil de l'équipe ;
- le versement d'une subvention de 1 050 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et celui représenté approuve la convention qui encadre l'action d'insertion et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**8) Convention ACTES pour la télétransmission des documents budgétaires**

Ce point est annulé car a déjà donné lieu à une délibération en décembre 2015 qui demeure valide jusqu'à ce jour.

**9- Questions diverses**

*9-1- Saisie du juge d'exécution*

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'évolution de l'affaire qui oppose Madame Sandra JEAN et Monsieur Bernard HERPIN à la commune.

L'ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de Saintes en date du 07 novembre 2017, et signifiée par huissier à Mme JEAN et M. HERPIN, n'a pas donné lieu à effet.

Il y a lieu de saisir le juge d'exécution de Saintes pour la liquidation de l'astreinte du 23 décembre 2017 au 15 mars 2018 soit 82 jours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et celui représenté, autorise Monsieur le maire à saisir le juge d'exécution pour obtenir la liquidation de l'astreinte du 23 décembre 2017 au 15 mars 2018 et à signer tout document relatif à cette affaire ; charge Maître Vincent HUBERDEAU, avocat au Barreau de Saintes, de présenter l'assignation.

#### 9-2- concert de l'ADMS

L'ADMS propose d'organiser un concert de musique dans l'église le 02 juin prochain et demande la possibilité que la commune prenne en charge le verre de l'amitié servi habituellement à l'issue de la manifestation.

Considérant que ce concert est organisé la veille de la journée vélo qui va elle-même mobiliser de façon importante les mêmes personnes aux deux manifestations, le conseil municipal demande la possibilité de fixer une autre date.

#### 9-3- Arrêt maladie de Jérémy OSINSKI

Suite à un accident du travail, M. OSINSKI est arrêté 3 semaines soit du 16 mars au 09 avril. Le SIVOM ne peut pas mettre un agent à disposition, car les trois autres sont mobilisés pour des travaux à Migron. La commune de Villars n'a donc plus d'agent pour faire l'entretien courant de la commune. La saison des tontes étant commencée, Monsieur le Maire demande aux conseillers de se mobiliser pour que les espaces verts soient tondus dans chaque village.

De plus, la plantation sur le talus ne pouvant plus attendre, il a demandé à Monsieur Francis VION de réaliser cette prestation. La facture devrait s'élever à environ 500 €. Accord du conseil municipal.

#### 9-4- Autres observations

\* *Jean-Marie BEGEY* informe que l'état n'ayant pas encore divulgué le montant des dotations, la proposition de budget 2018 sera établit sur les mêmes bases que l'année 2017.

- les dates des prochaines rencontres de commission sont fixées :

\* commission des finances élargie = mercredi 28 mars à 19h00

\* commission des chemins = samedi 31 mars à 08h30

\* conseil municipal pour le vote du budget = vendredi 13 avril à 19h00

\* *Francis VION* :

- informe que 2 chemins ont été très abimés par des entreprises qui exploitent les bois. Se renseigner pour connaître les responsables et demander une remise en état.

- Le contrat triennal de location des illuminations de fin d'année est terminé. Il souhaiterait connaître l'avis du conseil soit pour renouveler la période de location soit pour envisager une acquisition. L'assemblée se prononce pour poursuivre la gestion en location.

\* *Liane GAUCHER* :

- indique que le balisage est pratiquement terminé ;

- informe que le Syndicat des Eaux va remettre en état les deux bâtiments situés sur l'aire de repos de Fontbelle ;

- une expo-photos sur la faune, la flore et le patrimoine de la commune va être mise en

place dans l'église ;

- demande l'autorisation d'emprunter les panneaux d'affichage pour réaliser une exposition photos retraçant les différentes phases de réalisation du sentier d'interprétation pour présenter lors de la cérémonie d'inauguration. Accord du conseil municipal.

\* *Bruno BONNEAU* donne un compte-rendu de l'assemblée générale du SIEMLFA qui s'est tenu le 10 mars dernier.

\* *Nathalie KERMARREC* :

- signale que la terre de curage du fossé de Chautabry n'a pas été déposée au bon endroit. Les conditions d'accès n'ont pas permis, en effet, de la déposer à l'endroit convenu, cela sera fait dès que possible.

- il faudrait dresser la liste des propriétaires riverains du Souillac et du Baronneau à l'attention de l'association pour la renaturation du Dandelot et des Affluents.

- demande s'il est possible d'acquérir un banc et la fixer à proximité du terrain de pétanque. Accord du conseil municipal.

\* *Laurent ANDRE* :

- demande s'il est possible d'évacuer la barrière de l'ancien dépôt communal qui a été déposée sur la parcelle de Mme GUICHARD, lors des travaux d'aménagement de l'aire d'accueil. Accord.

- demande qu'il soit envisagé de remplacer la trappe d'accès au cimetière pour le dépôt et l'évacuation des matériaux, car elle est très abimée. Accord

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 22h15 et ont signé au registre les membres présents.